

Un changement aux appareils récepteurs de télévision sans haute définition, de type projecteur, à tube à rayons cathodiques du numéro tarifaire 8540.12.aa, comprenant un panneau de verre visé à l'alinéa b) de la note 4 du chapitre 85 et un cône en verre du numéro tarifaire 7011.20.aa, de la sous-position 8528.72 des appareils récepteurs de télévision incomplets ou non finis (y compris les assemblages d'appareils récepteurs de télévision composés de toutes les parties visées à la note 3 du chapitre 85, plus un bloc d'alimentation), mais ne comportant pas de tube à rayons cathodiques, de la sous-position 8528.72 ou de toute autre position, sauf du numéro tarifaire 8540.12.aa ou de plus d'un des numéros suivants :

- le numéro tarifaire 7011.20.aa,
- le numéro tarifaire 8540.91.aa;

Un changement aux appareils récepteurs de télévision sans haute définition, de type projecteur, à tube à rayons cathodiques du numéro tarifaire 8540.12.aa, comprenant une enveloppe de verre visée à l'alinéa b) de la note 4 du chapitre 85, de la sous-position 8528.72 des appareils récepteurs de télévision incomplets ou non finis (y compris les assemblages d'appareils récepteurs de télévision comprenant toutes les parties visées à la note 3 du chapitre 85, plus un bloc d'alimentation), mais ne comportant pas un tube à rayons cathodiques, de la sous-position 8528.72 ou de toute autre position, sauf des numéros tarifaires 8540.12.aa ou 8540.91.aa;